

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 3 novembre 2008

**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : M. BORDAT  
**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE  
**Membres excusés** : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MILLOT) - M. BERTELOOT (pouvoir Mme MARTIN) - M. ALLAERT (pouvoir Mme METGE) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)  
**Membres absents** :

## OBJET DE LA DELIBERATION

### Personnel municipal - Modification du tableau des effectifs

M. Millot, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose:

Mesdames, Messieurs,

Il convient de procéder à une modification du tableau des effectifs pour l'adapter à l'évolution des besoins des services.

Il s'agirait de supprimer trente-cinq postes et parallèlement d'en créer trente-six autres.

Ces suppressions et créations de postes seraient les suivantes :

Services	Postes à supprimer	Postes à créer
Culture Conservatoire	1 chargé d'enseignement artistique à 8 heures	1 assistant spécialisé d'enseignement artistique à 15 heures
	3 assistants spécialisés d'enseignement artistique	3 professeurs de classe normale
Musées	1 assistant spécialisé d'enseignement artistique à 11 heures	1 professeur de classe normale à temps complet
	1 assistant d'enseignement artistique à 5 heures	1 assistant spécialisé d'enseignement artistique à 8 heures
	1 adjoint du patrimoine	1 animateur
	1 assistant spécialisé d'enseignement artistique à 11 heures	1 assistant spécialisé d'enseignement artistique à 15 heures
	1 professeur à temps complet	1 professeur à 14 heures
		1 professeur à 8 heures
		1 agent de maîtrise
		1 rédacteur

Jeunesse	2 adjoints d'animation 1 adjoint administratif 3 adjoints techniques	2 animateurs 1 rédacteur 3 adjoints d'animation
Finances	1 rédacteur	1 attaché
Démocratie locale	1 rédacteur	1 attaché

Services	Postes à supprimer	Postes à créer
Sports	1 adjoint administratif 1 adjoint technique	1 rédacteur 1 agent de maîtrise
Voie publique et Déplacements	1 adjoint technique	1 agent de maîtrise
Espaces Verts	2 adjoints techniques	2 agents de maîtrise
Tranquillité Publique	2 chefs de police	2 chefs de service de police
Education	1 adjoint d'animation	1 agent territorial spécialisé des écoles maternelles
Etat civil	1 adjoint technique	1 adjoint administratif
Restaurant du personnel	1 adjoint administratif à mi-temps	1 adjoint technique à mi-temps
Logistique et Achats	1 adjoint technique à 17 heures	1 adjoint technique à mi-temps
Direction des Ressources Humaines	5 adjoints techniques	5 adjoints administratifs

A noter que le solde positif d'un poste résulte de la transformation d'un poste de professeur d'enseignement artistique à temps complet (seize heures) en deux postes à temps non complet (quatorze et huit heures) pour répondre au développement du département de musique ancienne du Conservatoire.

Par ailleurs, il est proposé de procéder, le 1er janvier 2009, à la suppression de vingt-six postes en raison du changement de mode de gestion de l'Auditorium. Ces postes se répartissent comme suit : 1 directeur, 1 administrateur, 2 attachés, 1 bibliothécaire, 1 ingénieur, 4 régisseurs, 1 rédacteur, 8 adjoints administratifs, 2 agents de maîtrise et 5 adjoints techniques.

Le Comité technique Paritaire, consulté, a émis un avis favorable à l'ensemble de ces propositions.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider les créations et suppressions de postes proposées dans le présent rapport, qui interviendront le 1er décembre 2008 à l'exception des suppressions de postes du budget de l'Auditorium qui interviendront le 1er janvier 2009 ;

2 - dire que la dépense sera prélevée sur les crédits des budgets successifs.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 12/11/08

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

12 NOV. 2008

